departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal:

le 24 Mai 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 10 Juin 1996

SEANCE DU 7 juin 1996

Réduction de titres de recettes sur exercices anterieurs

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,

Mme Maryse ROUZIÈR, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,

M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE,

Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,

Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,

M. Pierre GUERIT, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,

M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD,

M. Michel RIVALLIN, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés:

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Robert LEON.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.

M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D96230

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Ces réductions déjà présentées mais avec deux erreurs, au Conseil Municipal du 29 Mars 96 ; il y a lieu d'annuler cette délibération et de la remplacer par la présente.

Des réductions de recettes sur des factures d'eau qui concernent les exercices antérieurs doivent être effectuées pour les motifs suivants :

1°) Remboursement de la pénalité de la double redevance d'assainissement : Certains abonnés ont été pénalisés de la double redevance d'assainissement pour défaut de raccordement au réseau.

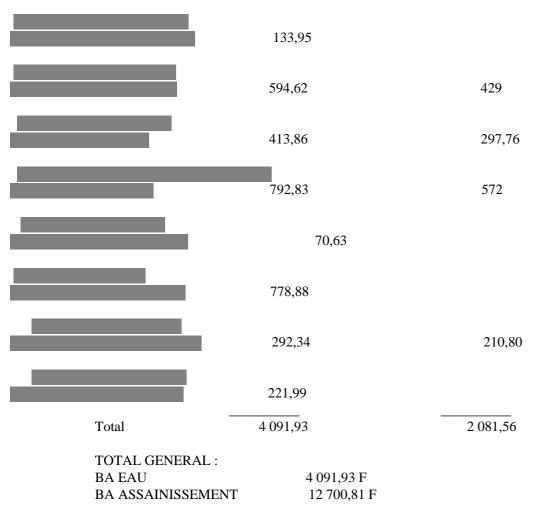
Ces déclarations ayant été faites avec retard et le raccordement ayant été vérifié conforme par le service des eaux, il y a lieu de rembourser la pénalité de la double redevance à ces abonnés depuis la date effective du raccordement, en application de l'article 2.1 du règlement d'assainissement.



 2°) Des erreurs de facturation provenant essentiellement de lectures erronées de compteurs obligent à procéder à des réductions de recette sur les factures d'eau correspondantes :

Il s'agit :

| Eau | Assainissement |
|--------|----------------|
| | |
| 792,83 | 572 |



Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la réduction de ces titres de recettes et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets annexes sur l'article 6718.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

Ordre du jour